

# FAQ

## Appel à manifestation d'intérêt

IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR  
LES ECOSYSTEMES REGIONAUX

Ce document présente de manière non exhaustive quelques points d'information concernant l'appel à manifestation d'intérêt sur les Impacts du Changement Climatique sur les Ecosystèmes Régionaux (AMI ICCER). Il n'a aucunement vocation à remplacer le texte de l'appel.

## Informations clés

### Proposition : informations clés

- **Cet appel est un appel à manifestation d'intérêt** : il a pour but de faire remonter les idées des acteurs de recherche et d'innovation sur les thématiques exposées.  
**Aucune proposition ne sera financée à l'issue de cet appel.**
- S'inscrit dans les thématiques décrites dans l'appel à manifestation d'intérêt.
- **1 partenaire « organisme de recherche » obligatoire**, composition restante libre

## Liens utiles

Site de dépôt :

<https://aap.agencerecherche.fr/layouts/15/SIM/Pages/SIMNouveauProjet.aspx?idAAP=2065>

Site de l'appel à projets : <https://anr.fr/ICCER>

Règlement financier et sa FAQ : <https://anr.fr/rf> et <https://anr.fr/fr/contact/faq-rf/>

Déontologie et intégrité scientifique : <https://anr.fr/fr/lanr/engagements/lintegrite-scientifique/>

Processus de sélection : <https://anr.fr/fr/lanr/nous-connaître/processus-de-sélection/>

Plan d'action égalité femmes-hommes : <https://anr.fr/fr/lanr/engagements/le-genre/>

## Foire aux questions

	Question	Réponse	Commentaires et/ou références au texte
<b>Format de la proposition</b>	L'ANR impose-t-elle une trame pour la lettre d'intention ?	Oui	Cette trame est bien imposée. Les éléments demandés dans la lettre d'intention sont rappelés dans la trame.
	La bibliographie et les annexes sont-elles incluses dans le maximum de page autorisé pour la lettre d'intention ?	Oui	Bien que pouvant appuyer le propos, elles ne sont pas exigées pour le document.
<b>Proposition</b>	Ma proposition peut-elle être financée dans le cadre de cet AMI ?	Non	Cet appel est un appel à manifestation d'intérêt, et non un appel à projets.
	Existe-il un encadrement financier prévisionnel de ma proposition ?	Non	Le montant prévisionnel de la proposition est laissé libre. Il est cependant évident qu'il doit correspondre aux travaux envisagés.
<b>Consortium</b>	Je participe à d'autres projets en cours d'évaluation sur des appels à projets ANR, puis-je faire une proposition dans cet appel ?	Oui	Cet appel n'est pas un appel à projets.
	Puis-je participer à plusieurs propositions déposées dans le cadre de cet AMI ?	Oui	Il n'y a pas de critères liés au nombre maximal de participations sur cet AMI
	Est-ce qu'une start-up peut participer en tant que partenaire à cette proposition ?	Oui	Pour plus d'informations sur les définitions et modalités d'attribution des aides aux entreprises : <a href="https://anr.fr/rf">https://anr.fr/rf</a>
<b>Déroulé de l'appel</b>	Par qui et comment ma proposition sera-t-elle analysée ?	-	Cet appel étant un appel à manifestation d'intérêt, les propositions seront analysées par l'ANR en concertation avec les Régions partenaires.
<b>L'après</b>	Quelle sera la suite à ma proposition ?	-	L'analyse des propositions faites pourra déboucher sur la création d'appel à projets.
	Si un appel à projets est lancé suite à cet AMI et que je n'ai pas répondu à l'AMI, pourrais-je déposer un projet sur l'appel à projets ?	Oui	-